

Département de l'Eure  
Commune de MARTOT

Plan de situation



# Plan de vente provisoire

Lot n° : 14

Référence cadastrale : XX n°XX

Surface plancher : 300 m<sup>2</sup>

Echelle : 1/200

Date de publication : 28 Mars 2024

Maître d'ouvrage



Tél : 02 35 18 00 21

Bureau d'études V.R.D



Tél : 02 32 71 01 09

Géomètre

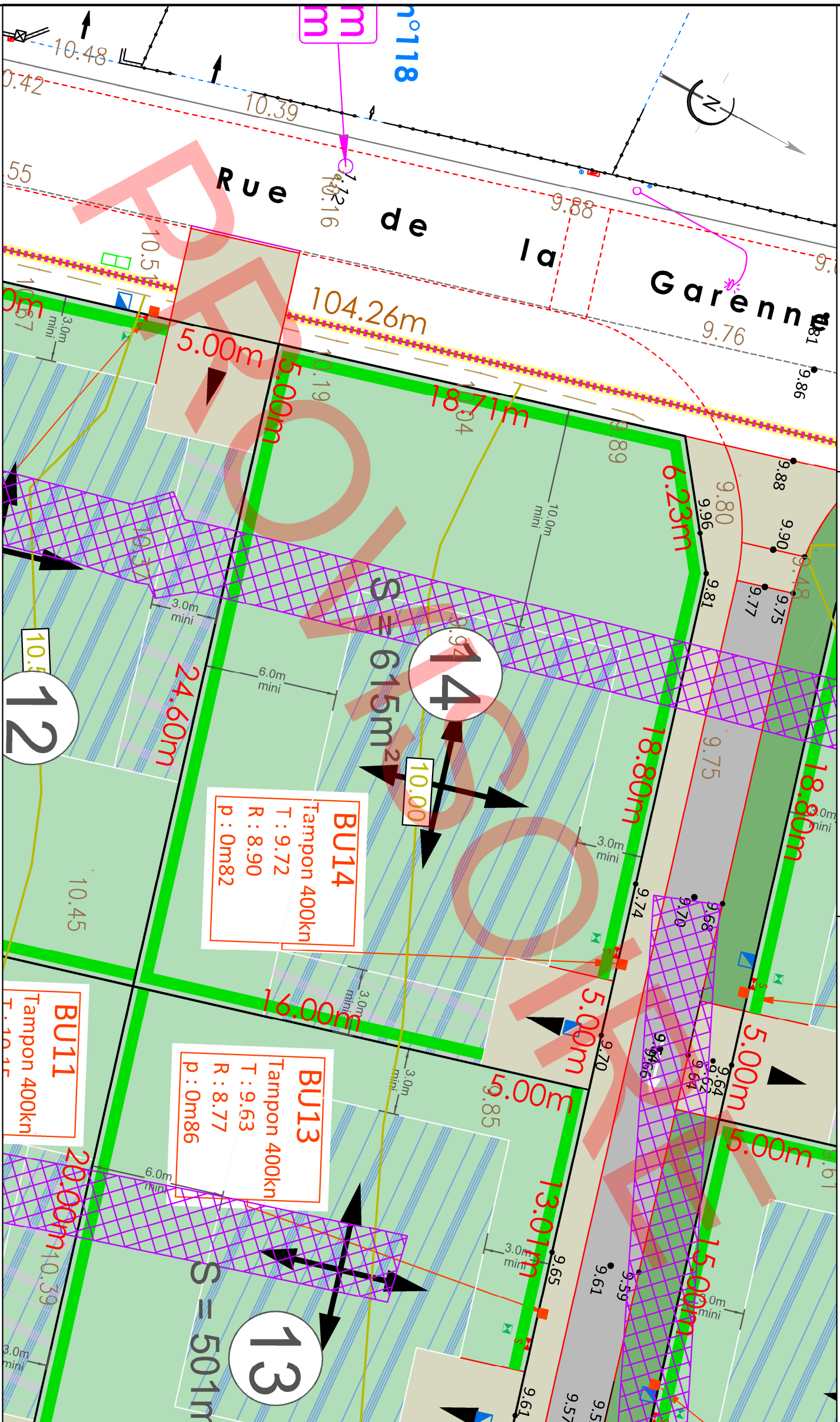


Tél : 02 32 40 05 13

Architecte Paysagiste



Tél : 02 35 32 82 27



**BU14**  
Tampon 400kn  
T : 9.72  
R : 8.90  
p : 0m82

**BU13**  
Tampon 400kn  
T : 9.63  
R : 8.77  
p : 0m86

**BU11**  
Tampon 400kn  
T : 10.45  
R : 9.72  
p : 0m82

Nota\*\*\* : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs.

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota\* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota\*\* : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

## LEGENDE EXISTANT :

- Eclairage public
- Support électrique
- Coffret électrique
- Vanne Gaz
- Coffret Gaz
- Chambre France télécom
- Buse
- Regard non identifié Grille et avaloir EP
- Regard EP
- Regard EU
- Hydrant et bouche à clé
- Borne incendie
- Eclairage public
- Support électrique
- Coffret électrique
- Vanne Gaz
- Coffret Gaz
- Chambre France télécom
- Buse
- Regard non identifié Grille et avaloir EP
- Regard EP
- Regard EU
- Hydrant et bouche à clé
- Borne incendie

## LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

- : Enrobé
- : Béton
- : Nœuds et espaces verts
- Entrées charretières obligatoires en charge des acquéreurs
- : Altitude projet (à contrôler après travaux)
- : Stationnement en pavés béton à joints enherbés

## LEGENDE IMPLANTATION :

- : Orientation de l'axe de faitage principal
- : Zone constructible
- Zone constructible si la construction est une annexe édifiée en limite séparative avec une hauteur n'excédant pas 5m jusqu'au faitage (hauteur à l'égout de toiture étant limitée à 4m) ou 4m jusqu'à l'acrotère pour les toitures plates

## LEGENDE PARCELLES :

- : courbe de niveau terrain naturel avant travaux : (rattaché au NGF)
- : périmètre d'emprise du permis d'aménager
- : plantation d'une haie

## LEGENDE FOUILLES :

- : Zone d'emprise des fouilles archéologiques

## LEGENDE RESEAUX :

- coffret de comptage électrique
- regard de branchement télécom citerneau
- boîte de branchement eaux usées